

## Compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2019

Présents : TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, MARCHAL Yannick, MERLE Patrice, MORSELLI Daniel, POUGET-TIRION Dominique, QUERE Brigitte, LEVECQUE Jean-Luc

Absents : BISCAREL Nicole, BOISSIN Éric, GERMAIN Marjorie

Procurations : AREVALO Mireille pouvoir à ROBERT Jean-Paul, CORRAO Aurélie pouvoir à TOUREL Jean-Luc, DE BESSA MARTINS Rémy pouvoir à CARRIER Martine, GROS Franck pouvoir à MARCHAL Yannick, OBRY Xavier pouvoir à MOZZATTI Albert

Secrétaire de séance : THERAUBE Chantal

A 20h30, le quorum étant atteint le conseil municipal peut commencer, M. LEVECQUE Jean-Luc quitte la séance à 20h40, M. le maire suspend la séance et M. MERLE Patrice arrive à 21h.

Avant de passer aux délibérations inscrites à l'ordre du jour, M. le maire évoque la question de l'aire de grand passage en informant que Mme la sous-préfète s'est rendue sur les 2 lieux à Lablachère pouvant être retenus. Aucune décision n'est prise à ce jour et le projet reste à l'étude.

### Délibérations

#### **1. Demande de dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour réaménagement de l'école primaire publique et l'extension de la maternelle publique de Lablachère.**

M. le maire expose au conseil municipal qu'en date du 20 décembre 2016 le conseil municipal s'était prononcé à l'unanimité pour solliciter la DETR de l'école publique. Le dossier avait donc été constitué et présenté à ce titre mais n'avait pas été retenu en raison du grand nombre de dossiers présentés. Mais par courrier du 09 octobre 2017 le préfet de l'Ardèche nous conseillait de redéposer au titre de l'exercice 2018 et de partager les travaux en 2 phases car le dossier présenté avait été validé comme complet lors du premier examen. Il a donc été possible à la commune de soumettre de nouveau le dossier au titre de la DETR 2018. Mais de nouveau aucune subvention au titre de la DETR n'a été versée.

De ce fait le maire propose de délibérer une nouvelle fois pour acter la volonté de la commune de redéposer le dossier au titre de la DETR 2019 car une école de la République qui n'est pas subventionnée par l'Etat est une aberration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 abstention (Morselli Daniel) et 14 voix pour

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet
- Sollicite l'aide de la DETR pour le financement de ce projet

#### **2. Demande de dotation DETR-DSIL 2019 pour travaux sur les bâtiments patrimoniaux et communaux Restauration et mise en sécurité des 2 églises de Lablachère – toiture de la cure.**

Des travaux de restauration et de mise en sécurité doivent être conduits à la basilique Notre Dame de Bon Secours : suite à un diagnostic de l'APAVE, l'électricité doit être mise aux normes, les végétaux qui endommagent les murs extérieurs doivent être enlevés, des vitraux doivent être sécurisés et certaines peintures nécessitent une réfection.

Afin de sauvegarder la cure de l'église Saint Julien, le toit doit être refait car les infiltrations de pluie endommagent le bâtiment et l'église attenante. L'église Saint Julien est très détériorée par ces infiltrations et l'humidité, le plafond doit donc être sécurisé.

M. le maire indique qu'il convient de demander l'aide de l'état dans le cadre de la DETR-DSIL 2019 nécessaire à la réalisation de ces divers travaux concernant les bâtiments patrimoniaux et communaux de la commune. Ceux-ci se doivent d'être sauvegardés tant pour leur vocation culturelle que culturelle et sont d'un

apport non négligeable du point de vue touristique. Les entretenir tant qu'il est encore temps est un devoir de mémoire pour les générations futures auquel la commune doit s'engager.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet
- Sollicite l'aide de la DETR-DSIL 2019 pour le financement de ce projet
- Sollicite l'aide du Conseil départemental et de la Région

### **3. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du SPANC**

M. le maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Pays Beaume Drobie pour l'année 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du SPANC

### **4. Demande de prêt de 695 300€ à court terme à CRCA Mutuel Sud Rhône Alpes.**

le Maire expose que dans l'attente du remboursement de TVA, des subventions, pour financer 1 207327.90 € de travaux d'AEP et d'assainissement, il est nécessaire de contracter auprès de la Caisse Régionale De Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt à Court Terme de 695 300 Euros, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0.70 %.

Les intérêts seront payables trimestriellement à terme échu – le capital in fine. Frais de dossier : 700 €

Après avoir délibéré à 1 abstention (Morselli Daniel) et 14 voix pour, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 695 300 € à Court Terme auprès de la Caisse Régionale De Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

### **5. Demande de prêt de 753 400 € à long terme à CRCA Mutuel Sud Rhône Alpes.**

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal des travaux en cours sur le budget eau assainissement qui concerne la protection la protection des sources, les travaux d'AEP et d'assainissement dans l'aménagement de la route de Planzolles, l'assainissement du Prieuré et le remplacement des canalisations au chemin de Vinchannes pour un montant de 1 207 327.99 € HT

Le conseil municipal, à 1 abstention (Morselli Daniel) et 14 voix pour, approuve dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

MONTANT DES DEVIS EN HT	<b>1 207 327.99 €</b>
- subventions	453 927.99 €
- emprunt	753 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 207 327.99 €</b>

et décide de demander à la Caisse Régionale Du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt de 753 400.00 € remboursable en 15 ans au taux fixe de 1.41 %.

### **6. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération de Lablachère RD4 (route de Planzolles)**

M. le Maire propose au conseil municipal de signer la convention avec le département de l'Ardèche qui a pour objectif de désigner le maître d'ouvrage délégué qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération, le maître d'ouvrage déléguant temporairement sa maîtrise d'ouvrage, et de préciser les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage et d'en fixer son terme.

La convention prend effet le jour de la signature des deux parties (Département de l'Ardèche et la commune de Lablachère) et prendra fin à la date d'achèvement des travaux.

Le conseil municipal, à 1 abstention (Morselli Daniel) et 14 voix pour, autorise M. le maire à signer cette convention.

## **7. Admission en non-valeurs – budget eau assainissement –**

M. le maire expose au conseil municipal que sur proposition de madame Carrier et au vu des demandes en admission en non valeurs n° 2679620515 et 3187830515 déposées par monsieur le Trésorier par courrier, il y a lieu de délibérer sur une admission en non-valeurs pour un montant 4 572.23 € pour le budget eau assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeurs des titres de recettes pour le budget mairie pour 4 572.23 € (détail sur tableau annexé à la présente).
- Accepte l'admission en non valeurs de ces sommes et de les inscrire en dépenses pour le budget eau assainissement.

### **Questions diverses**

En réponse à la demande de M. Morselli, une délibération établissant un tableau récapitulatif du parc automobile de la commune sera votée ultérieurement.

**Salle des fêtes** : la déclaration de projet pour implanter une salle des fêtes sur le terrain à côté de la maison de l'enfance a reçu un avis favorable de la CDEPNAF. Il faut maintenant attendre le rapport de la DREAL et la réunion des personnes publiques associées.

**Un parc photovoltaïque** au Serre de Varlet de 9 ha est à l'étude et les négociations sont en cours avec les services de l'Etat, la DREAL et l'Europe, celles-ci risquent de durer.

Les travaux de mise en sécurité à la **salle d'animation rurale** sont en cours (mur côté buvette)

Les travaux de la **route de Planzolles** avancent bien et tiennent les délais.

**Un skate-park** est à l'étude à l'espace Julienne Marcy.

**La fête votive hivernale** organisée par la communauté de communes Beaume-Drobie aura lieu le samedi 16 février.

L'inspection académique envisage de **fermer la 7<sup>ème</sup> classe** qui a été ouverte en septembre 2016 au vu des effectifs actuels, les enseignants et les parents d'élèves soutenus par la mairie étaient en grève jeudi 31 janvier et sont allés à Privas défendre ce poste et demander un RASED. L'absence de RASED ne permet pas d'aider les élèves en difficultés. A notre époque où il est question de dédoubler toutes les classes de CP, on va fermer une classe dans notre école où les élèves ont de bonnes conditions pour revenir à des classes plus chargées.

**Conseil clos à 22h45**